

NOUVEL AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 13 mai 2025 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : Future propriété au 7, rue Lefebvre – lot 6 559 449 du cadastre du Québec, en voie de remplacement.

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet de construction multifamiliale dont certains éléments s'avèrent non conformes aux normes applicables au Règlement de zonage n°901 et à la grille des usages et normes de la zone H-315. La demande vise plus particulièrement à :

- Permettre une marge avant minimale de 3,75 mètres, au lieu d'une marge avant de 7,6 mètres;
- Permettre une marge latérale gauche de 3,83 mètres, au lieu d'une marge latérale de 4,6 mètres;
- Permettre une allée d'accès commune à double sens d'une largeur de 6 mètres, au lieu d'une allée d'accès à double sens d'une largeur de 6,7 mètres, selon l'article 162 du règlement de zonage n°901;
- Permettre l'implantation d'un perron dans la marge avant, à une distance de 2,28 mètres de la limite avant de lot, alors que l'empiètement maximal autorisé est de 2,0 mètres, selon l'article 128 du règlement de zonage n°901.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire « Questions du public » disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://ville.delson.qc.ca/la-ville/vie-democratique/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 24 avril 2025.

M^e Luc Drouin
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier